

#### ASSOCIATION LYLOPROD

70 rue de la Couture 36000 CHATEAUROUX

N° SIRET: 821 768 157 00025 / Code APE: 9001Z

Licence n° 2-1104454 / 3-1104455

Email: lyloprod@gmail.com

Tél: 06 42 13 75 29

## CONTRAT DE CESSION

# De droit de représentation d'un spectacle Avenant au contrat du 5 mars 2024

Changement de date des spectacles à la demande de la Bibliothèque de Houdan

Entre les soussignées :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DU PAYS HOUDANAIS

22 Porte d'Épernon 78550 MAULETTE

Tél: 01 30 46 82 80 Email: ccph@cc-payshoudanais.fr N° SIRET: 247 800 550 00052 Code APE: 8411Z

Représenté par Monsieur Jean-Marie TÉTART en qualité de Président

Ci-après dénommée l'Organisateur, d'une part,

FT

#### ASSOCIATION LYLOPROD

70 Rue de la Couture 36000 CHATEAUROUX Tél: 06 42 13 75 29 Email: lyloprod@gmail.com N° SIRET: 821 768 157 00025 Code APE: 9001Z TVA intracommunautaire: FR13821768157

Licences Cat. 2 et 3 n° 2-1104454 & 3-1104455

Représentée par Melle Sandrine GABILLET en qualité de Directrice de Production

Ci-dénommée le Producteur, d'autre part,

#### IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

A/ Le Producteur dispose du droit de représentation en France et à l'étranger des Spectacles de Corinne DUCHÊNE pour lequel il s'est assuré la participation du personnel nécessaire.

B/ L'Organisateur déclare avoir à sa disposition l'espace nécessaire aux représentations dont le Producteur déclare connaître les caractéristiques techniques.

## CECI EXPOSÉ, IL EST CONVENU ET ARRETÉ CE QUI SUIT :

## <u>ART 1</u>:

Le **Producteur** s'engage à donner les spectacles, dans les conditions définies ci-après, et dans le cadre du présent contrat de cession d'exploitation des spectacles, sur les lieux cités ci-après.

Date du spectacle : Samedi 12 octobre 2024

Nom du spectacle : « Saperlipopette ! » de et par Corinne Duchêne Type de spectacle : Spectacle conté jeune public (3 à 8 ans). Heure du spectacle : 11h00 Durée du spectacle : 50 min.

Lieu du spectacle : Bibliothèque municipale 16 Avenue des Tilleuls 78550 Bazainville

Date du spectacle : Samedi 12 octobre 2024

Nom du spectacle : « Mon ami Perrault » de et par Corinne Duchêne

Type de spectacle : Spectacle conté tout public (+ 7 ans)

Heure du spectacle : 15h00

Durée du spectacle : 60 min.

Accusé de réception en préfecture 078-247800550-20240409-DEC1808042024-AR Date de télétransmission : 09/04/2024 Date de réception préfecture : 09/04/2024



## ASSOCIATION LYLOPROD

70 rue de la Couture 36000 CHATEAUROUX

N° SIRET: 821 768 157 00025 / Code APE: 9001Z

Licence n° 2-1104454 / 3-1104455

Email: lyloprod@gmail.com

Tél: 06 42 13 75 29

Lieu du spectacle : Salle de La Grange Médiathèque Jean Ferrat 31 Rue d'Epernon 78550 Houdan

#### **ART 2: OBLIGATIONS DU PRODUCTEUR**

Le Producteur assumera la responsabilité artistique des spectacles. En qualité d'employeur il assurera la rémunération des cachets ou salaires du personnel attaché aux spectacles, ainsi que les charges sociales et fiscales afférentes.

Il fournira d'une manière générale tous les éléments nécessaires à sa représentation, sauf indications contraires signalées dans l'article « CLAUSES PARTICULIERES » du présent contrat.

## **ART 3: OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR**

L'Organisateur déclare connaître les besoins techniques des spectacles faisant l'objet du présent contrat et il assure être en mesure de les satisfaire. Il fournira les lieux de représentation en ordre de marche. Il aura à sa charge la location et la réservation des lieux de spectacles.

L'Organisateur s'engage à obtenir les autorisations nécessaires à la réalisation des spectacles et prendra les dispositions nécessaires afin de préserver leur bon déroulement. Il assurera en outre le service général des lieux des représentations : accueil, encadrement et sécurité du public.

L'Organisateur devra faire figurer le titre des spectacles et le nom de l'artiste dans sa communication. Il n'utilisera pour sa communication que les documents et photos fournis par l'Artiste et s'efforcera de respecter l'esprit général de la documentation.

Les récits de ces spectacles n'étant pas protégés par une société d'auteurs, mais issus d'une création spontanée de l'artiste, l'Organisateur n'a aucun frais de SACD, SCELF ou SACEM à payer.

## **ART 4: ACCUEIL DE L'ARTISTE**

L'Organisateur mettra à disposition une place de stationnement gratuite pour la voiture de l'artiste près des lieux de spectacles 2 heures avant le début des spectacles et jusqu'à son départ.

L'Organisateur mettra à disposition de l'artiste une loge, ou une pièce fermant à clé, 1 heure avant le début des spectacles.

L'Organisateur mettra les espaces scéniques à disposition de l'artiste 1 heure au moins avant le début des spectacles.

L'Organisateur réservera à l'artiste un accueil chaleureux et veillera à mettre à sa disposition boissons et collations.

## ART 5: ENREGISTREMENT ET DIFFUSION

En dehors des émissions d'information radiophoniques ou télévisées d'une durée de trois minutes au plus, tout enregistrement ou diffusion, même partielle, des spectacles devra faire l'objet d'un accord particulier avec le Producteur.

## **ART 6: FRAIS DE DEPLACEMENT**

L'Organisateur prendra en charge les frais de déplacement de l'artiste à hauteur de 0.43 euro le km pour 584 km en voiture de 4 ch et les péages autoroutiers, soit un total de 286.00 euros HT.

#### **ART 7: ACHAT DU SPECTACLE**

L'Organisateur achète au Producteur les spectacle indiqués dans l'article 1 du présent contrat, soit :

Montant des spectacles HT

790.00 euros

Frais de déplacement HT

286.00 euros

Total HT TVA 5,5 % 1076.00 euros 59.18 euros

**Total TTC** 

1135.18 euros

## **ART 8: REGLEMENT**

La facture sera déposée sur Chorus Communauté de Communes du Pays Houdanais. Le règlement du solde sera effectué par virement ou mandat à l'ordre de LYLOPROD, au plus tard 30 jours suivant la représentation.

Acclsé de réception en préfecture 078-247800550-20240409-DEC1808042024-AR Date de télétransmission : 09/04/2024 Date de réception préfecture : 09/04/2024



### ASSOCIATION LYLOPROD

70 rue de la Couture 36000 CHATEAUROUX

N° SIRET: 821 768 157 00025 / Code APE: 9001Z

Licence n° 2-1104454 / 3-1104455

Email: lyloprod@gmail.com

Tél: 06 42 13 75 29

Passé ce délai et conformément à la législation commerciale en vigueur, l'Organisateur sera redevable, en sus du montant de la facture, de pénalités de retard correspondant à un taux journalier de 2,79 % augmenté de l'indemnité de frais de recouvrement de 40 euros.

## **ART 9: ANNULATION DU CONTRAT**

Le présent contrat ne pourra être dénoncé de part et d'autre sans indemnité d'aucune sorte que dans les cas suivants : cas de force majeure reconnus par la législation en vigueur, grèves et troubles sociaux, actes de terrorisme, pandémie, bulletin d'alerte météo ou intempéries rendant les routes dangereuses, panne ou accident de véhicule et maladie de l'Artiste dûment constatés. Le spectacle annulé sera reconduit, ou remplacé par un autre spectacle, à une date ultérieure programmée dans les 12 mois suivants.

En cas d'annulation d'un ou des spectacles de la part de l'Organisateur, celui-ci doit prévenir le Producteur et l'Artiste par appels téléphoniques 24 heures minimum avant le début du ou des spectacles et confirmer l'annulation par courriels. Dans le cas contraire, si des frais de déplacement ou d'hébergement ont été engagés par le Producteur ou l'Artiste, ceux-ci seront dus à hauteur de la somme indiquée au contrat de cession.

Tout autre cas d'annulation du fait de l'Organisateur entraînerait pour lui l'obligation de verser au Producteur une indemnité équivalente au montant total du spectacle et des frais de déplacement justifiés.

#### ART 10 : ASSURANCE

Le Producteur est tenu de souscrire un contrat couvrant sa responsabilité civile et d'assurer contre tous les risques les biens lui appartenant ou appartenant à son personnel.

L'Organisateur déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à l'exploitation du spectacle dans son lieu, ainsi que sa responsabilité civile.

## **ART 11: COMPETENCE JURIDIQUE**

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Tours, mais seulement après épuisement des voies amiables (conciliation, arbitrage, etc...)

Fait à Châteauroux le 13 mars 2024 en 2 exemplaires comportant 3 pages et 0 annexe(s). Signatures précédées de la mention « lu et approuvé » - Cachet de l'organisation.

LE PRODUCTEUR

KUUS

lyloprod@gmail.com

Accusé de réception en préfecture 078-247800550-20240409-DEC1808042024-AR Date de télétransmission : 09/04/2024 Date de réception préfecture : 09/04/2024